

Motion de MM. Georges Queloz, Pierre Reichenbach, Pierre Maudet et Guy Mettan: «Une politique sportive et non plus du sport politisé».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 24 mai 2000)

MOTION

Considérant que:

- l'attribution de subventions se vote à l'aveugle par notre Conseil (nous ne connaissons pas le taux d'effort de la Ville sur les budgets des bénéficiaires par l'apport de subventions directes et indirectes, ni les différences d'activités développées d'une année à l'autre par nos subventionnés, ni la modification des effectifs dans la vie d'un club);
- les subventions sont attribuées de manière arbitraire (nous ne connaissons pas les paramètres qui justifieraient une différence d'un club à un autre, voire d'un sport à un autre: le nombre de licenciés dans une discipline par rapport à une autre, les différents coûts de la pratique d'un sport plutôt qu'un autre);
- les subventions sont perçues par les bénéficiaires comme un acquis;
- le premier souci des subventionnés est surtout de ne pas faire de bénéfices sur un exercice, sans quoi ils se verraient pénalisés sur leurs subventions pour l'année suivante;
- le risque de favoriser des clubs ou des individus est réservé à celles ou ceux qui ont les meilleures entrées politiques ou encore que l'octroi des subventions sert à faire de l'électoratisme;
- le Conseil municipal doit pouvoir donner une ligne politique en matière sportive et apporter sa participation à l'encouragement de la pratique du sport d'une manière plus soutenue;
- le but de cette motion n'est pas de réduire, mais au contraire d'augmenter l'effort financier de la Ville dans sa politique sportive là où il le faut;
- la répartition des subventions doit être plus équitable entre les différents bénéficiaires et que les sociétés qui font des efforts de recherche de financement autres que par le subventionnement (sponsoring, mécénat, etc.) doivent être privilégiées,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à présenter son budget de manière différente, notamment selon les clefs de répartition suivantes:

1. Promotion

1.1 Promotion des bienfaits du sport

1.2 Publication des possibilités de sa pratique à Genève

Organisation du Service des sports Genève

1.3 Promotion et calendrier des manifestations à Genève

1.4 Fonds pour la recherche et l'obtention de manifestations internationales

2. Soutien aux charges administratives du fonctionnement

- 2.1 Les clubs
- 2.2 Les associations et fédérations
- 2.3 Apport de logistiques
- 3. Contribution de la Ville à la formation
 - 3.1 Cours (frais de matériel ou de salles)
 - 3.2 Déplacements
 - 3.3 Indemnités aux moniteurs ou entraîneurs
 - 3.4 Equipements
- 4. Manifestations
 - 4.1 Participation au financement ou apport de prestations à l'organisation de manifestations locales ayant une vocation d'animation. (Aspect rencontre, convivialité)
 - 4.2 Sponsoring et/ou apport de prestations, d'infrastructures, mise à disposition de locaux ou terrains pour des manifestations d'envergure nationale et internationale. (Aspect rayonnement de la cité et retombées économiques)
- 5. Pratique du sport
 - 5.1 Compétitions d'équipes
 - 5.2 Sports individuels
 - 5.3 Locaux ou terrains
 - 5.4 Equipements
- 6. Prix et récompenses
 - 6.1 Clubs, sociétés
 - 6.2 Sportifs individuels
 - 6.3 Moniteurs
 - 6.4 Publication d'une plaquette tous les quatre ans qui rende hommage à nos nombreux bénévoles dans les domaines les plus divers.